

### **III. - MAROC**

#### **I. - LES IMPLICATIONS MILITAIRES ET DIPLOMATIQUES DE LA « SOUVERAINETÉ SAHARIENNE »**

Même si le bilan des succès militaires du Front Polisario affiche une certaine part de triomphalisme (1), on ne peut nier, eu égard aux opérations lancées dans le Sud marocain comme aux localités (2) détenues par ses formations dans la Seguïet El Hamra, que la « carte de guerre » du Front se soit dans l'année 1979 considérablement améliorée. C'est ce qui explique sans doute que le commandement marocain se soit organisé pour une « guerre d'usure », longue et coûteuse certes, mais stratégiquement plus efficace pour épuiser un adversaire qui semble confronté à des problèmes d'effectifs et de recomplètement en matériel et équipement. Les FAR en campagne au Sahara sont désormais réparties entre 7 secteurs militaires : Zag, Tan Tan et Tarfaya pour le sud marocain, Laayoun, Smara, Bou Craa et Dakhla pour les « provinces sahariennes ». Chaque chef-lieu de secteur abrite une garnison de deux régiments et sert à la fois d'abri et de base de départ à des colonnes légères, motorisées et blindées, appuyées par l'aviation et des éléments héliportés. Les commandants de secteur semblent recevoir directement certains ordres du Roi, le général Dlimi assurant sur place la coordination des opérations et exerçant le commandement disciplinaire. Cette nouvelle articulation de l'armée et le renforcement considérable des effectifs ont permis au Maroc de déclencher une série d'opérations de nettoyage qui, sans obtenir des résultats probants ni décisifs, ont certainement freiné les ardeurs combattives du Polisario et causé d'assez lourdes pertes dans ses unités. Le moral de la nation, à en juger par les échos de la presse, permet d'envisager de longs efforts, et l'ampleur de la population est en mesure d'assurer à l'armée un recrutement régulier pour compenser les nombreuses pertes en vies humaines, et faciliter les relèves et les envois en permission. Il reste toutefois à surmonter quelques handicaps, comme l'indifférence des hommes du contingent, le découragement voire la passivité de

(1) Dans une conférence de presse le 12/1/80, M. Omer Hadrani, secrétaire du Front Polisario fait état de 700 opérations et combats livrés durant 1979, 6 800 militaires marocains tués et 1 500 prisonniers, 550 engins blindés détruits, 500 récupérés, dix avions abattus. *Le Monde*, 17/1/80 : p. 9.

(2) Mahbés, Jdiria, Tifariti, Ait Lahiou, Amghala.

certains cadres militaires (3), et l'insuffisance d'armements opérationnels. La loi de finances, relayée par une aide substantielle de l'Arabie Séoudite (235 M. de dollars) a prévu d'importants moyens pour obtenir des USA notamment une aviation de combat moderne et diversifiée, mais le Congrès américain semble très partagé sur l'opportunité politique de ces livraisons militaires, alors même que le Front Polisario multiplie ses attaques sur le terrain des opérations (4) et poursuit son offensive avec succès sur le plan diplomatique (5).

En attendant de s'assurer un meilleur contrôle militaire du terrain, le gouvernement marocain a lancé une offensive diplomatique en Afrique en dépêchant quatre ministres vers 27 capitales (6) dont neuf ont déjà reconnu la RASD. La visite officielle du roi Hassan II en Arabie Séoudite du 7 au 10 février destinée prioritairement à l'obtention de nouveaux et substantiels crédits pour financer les fournitures militaires américaines et soulager la trésorerie de l'Etat marocain, n'est pas non plus étrangère au désir d'atténuer le relatif isolement politique du Maroc au sein du monde arabe; le ministre des Affaires Etrangères, M. Boucetta mettra même l'accent sur la valeur symbolique et exemplaire qu'elle doit représenter auprès de tous les musulmans appelés à « remplir effectivement leur rôle dans l'instauration de la paix et de la sécurité et à assurer à leurs pays respectifs progrès et prospérité ». Cette volonté de dépasser le cadre étroit de cette rencontre pour en appeler à la solidarité du monde arabo-islamique sera reprise et amplifiée par certains médias comme *l'Opinion* proche du Parti de l'Istiqlal et la RTM, qui tour à tour souligneront la nécessité et l'intérêt pour tous les pays arabo-musulmans de s'unir autour des mêmes valeurs pour faire échec aux visées expansionnistes ou aux entreprises de déstabilisation menées en Asie et en Afrique par les deux systèmes dominants, le système libéral et le communisme (7).

Manœuvre classique et habile que ce recours impérieux à une solidarité politique et idéologique plus large, commandée par une réévaluation des enjeux à une échelle internationale (8) et par la justification implicite de la récupération du Sahara occidental. La délégation qui accompagne le roi en Arabie Séoudite en porte témoignage puisqu'elle comprend le gouverneur de Dakhla et les députés de Boujdour et de El Aïoun, signes manifestes de la souveraineté

(3) L'attaque de Lebouirate le 24/8/79 avait entraîné, suite à une « défaillance supposée dans la défense de la place », l'inculpation de 77 militaires.

(4) Le 1<sup>er</sup> janvier le poste marocain de Bir Enzara est bombardé; les 2 et 4 janvier deux embuscades sont tendues près de Hagouine au Nord-Est de El Aïoun.

(5) Avec la reconnaissance de Cuba, la RASD est en janvier reconnue par 35 Etats dont 28 africains.

(6) M. A. Ramzi visite le Niger, le Mali, le Cameroun, le Togo, la Haute-Volta, le Congo et le Gabon. M. Abbés El Fassi se rend au Sénégal, en Gambie, en Sierra Leone, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria; M. Haddou Chiguier à Djibouti, en Somalie, au Rwanda, au Burundi, au Malawi et en Zambie; M. A. Baddou au Botswana, au Swaziland, au Mozambique, à Madagascar, à Maurice et aux Comores.

(7) L'éditorialiste de *l'Opinion* parle d'un « véritable état politico-militaire » qui enserre le « monde arabe et islamique », tandis que la RTM incrimine les « forces du mal, de la destruction et de l'athéisme qui se sont liées contre la Nation musulmane et arabe ». 8/2/80.

(8) L'acharnement des uns et des autres, au Maghreb comme au Proche-Orient, en Afghanistan, en Afrique du Nord-Est, aux Philippines ou ailleurs contre l'Islam et les Musulmans ». *L'Opinion*, art. cit.

territoriale et nationale du Maroc sur « ses provinces sahariennes ». Dans le traditionnel discours du Trône prononcé le 3 mars à Marrakech, le souverain dénoncera de nouveau les attaques de « bandes mercenaires » en provenance d'Algérie et qui, à l'instar des événements du Zaïre, de Tunisie, de la Mecque et de l'Afghanistan « ne constituent qu'un maillon dans la chaîne des complots qui, par l'agression, cherchent à changer l'ordre établi dans différentes régions du monde ». Continuant d'ignorer le F. Polisario et renouvelant vers l'Algérie ses appels à la « sagesse et à la maturité » pour une « concertation en vue d'instauration de la paix », le souverain n'a pas manqué l'occasion de réaffirmer que la récupération du Sahara occidental était « une donnée historique irréversible ». Comme pour mieux l'établir, il effectuera le lendemain sa première visite à Dakhla, chef-lieu de la province de Oued Ed-Dahab, récupérée en août 1979 après le retrait de la Mauritanie. Pour le Front Polisario, cette visite est ressentie comme une véritable provocation et une invite à la reprise de ses raids et attaques dans le Sud du Maroc. Du 1<sup>er</sup> au 11 mars une série d'engagements ont lieu autour de la base de Zag qui permet de contrôler la région de l'Oued Dra. La presse étrangère a pu, selon *le Monde*, pendant 48 heures visiter les lieux et mesurer l'ampleur des pertes marocaines en matériel et en hommes (9) dont le Front fait état périodiquement après chaque grande bataille. Le double objectif de l'opération « Iman » dirigée par le général Dlimi, à savoir nettoyer la zone entre l'Oued Draa et la frontière du Sahara, assurer le ravitaillement de la base de Zag puis de Tan-Tan, aurait aussi échoué. Le silence de la presse nationale sur le bilan de ces combats, ainsi que l'avertissement lancé par le roi Hassan II aux membres du gouvernement et aux chefs militaires (10) semblaient confirmer les revers essayés par l'armée marocaine dans les récents combats.

Le roi profite de sa visite en France pour obtenir, à défaut d'un soutien politique et diplomatique sans équivoque, une aide en matériel militaire, qu'elle hésite encore, tout comme les USA, à lui accorder; le Roi sait en effet que la France tient à ménager l'Algérie où elle a des intérêts immédiats et potentiels, et qu'elle entend rester à l'écart de ce conflit tant qu'une solution ne sera pas en vue. Il sait en outre que l'opinion publique française est assez bien informée de l'affaiblissement des positions militaires et diplomatiques du Maroc et de l'accroissement des difficultés économiques et sociales du pays. Quant aux USA, malgré les deux visites successives de parlementaires américains, ils semblent se réfugier dans une certaine expectative, surtout depuis les conclusions du rapport Solarz qui soulignait que « la vente d'équipements militaires au Maroc pour sa guerre d'annexion n'était compatible ni avec (leurs) idéaux ni avec (leurs) intérêts ». Attitude qui va susciter immédiatement dans la presse gouvernementale de pressants appels pour la défense de l'Occident tout entier, et curieusement dans la presse du PPS (*Al Bayane*) de violentes critiques contre cette volonté implicite de rééquilibrage de la politique américaine au détriment du Maroc.

(9) 2 000 hommes « mis hors de combat », 130 prisonniers, 150 véhicules détruits.

(10) « Notre attachement au Sahara exige de vous civils et militaires de vous sacrifier corps et âme pour la défense de l'intégrité territoriale ».

C'est au début mai que les FAR reprennent les opérations de nettoyage pour dégager la ville de Zag, en mobilisant 20 000 soldats avec de gros moyens. Comme d'habitude, les bilans de cette deuxième bataille de l'Ouarkziz sont contradictoires (11), et font état des deux côtés de pertes considérables, mais la presse algéroise signale que les FAR ont finalement réussi à briser l'encerclement de Zag, ravitailler la garnison et évacuer la population civile vers Goulimin et Assa. Le Front Polisario, ne cache pas sa satisfaction dans la mesure où son objectif n'était pas d'enlever Zag mais « d'amener l'état-major marocain à avoir pour premier souci la défense de ses propres frontières et d'amener les FAR à s'ensabler, à l'intérieur du territoire marocain dans des opérations de ravitaillement de leurs propres garnisons... »

A l'approche du Sommet de l'OUA prévu au début juillet, la bataille diplomatique va prendre le pas sur le conflit militaire, non sans un déploiement intense d'efforts et de manœuvres pour obtenir de la part de la RASD sa reconnaissance internationale et de la part du Maroc pour faire échec à son admission à l'OUA. Au sud du Sahara, la percée sahraouie a porté ses fruits avec les reconnaissances du Sierra Leone, du Swaziland et du Botswana, auxquelles se sont rajoutées celles des pays arabes du « Front de la Fermeté » à l'issue du 4<sup>e</sup> Sommet tenu à Tripoli le 15 avril. Ces dernières résolutions, commentées avec embarras par certains milieux arabes attachés par delà la cause palestinienne à l'unité arabe, (OLP et Syrie notamment) allaient provoquer de vives réactions de la part des autorités marocaines, dont le rappel de leur ambassadeur à Damas, et la rupture des relations diplomatiques avec la Libye. Le 17<sup>e</sup> sommet africain à Freetown entérine cette progression sahraouie sur le front diplomatique, puisque 26 Etats, soit la majorité simple, se prononcent pour l'admission officielle de la RASD. M. Boucetta fait remarquer qu'aux termes mêmes de la charte de l'OUA, seul un « Etat indépendant et souverain » peut être reconnu membre de l'organisation, et qu'il conteste ces deux caractères à la RASD. Seule une majorité des deux-tiers peut définir l'interprétation à donner à une telle expression. Après de violents affrontements entre le Président du Mozambique et le Premier Ministre marocain défendant respectivement la légitimité « de deux luttes de libération nationale », après des appels du Zimbabwe vers le Maroc pour un respect de la loi islamique (12), le Sommet africain, devant la menace d'un retrait solidaire des Etats modérés, s'est rabattu sur la motion de compromis préparée par le Nigéria et confiant à un Comité *ad hoc* le soin de trouver « avec toutes les parties intéressées une solution pacifique et durable » (13). Tout en récusant la présidence de cet organisme par M. Stevens qui a reconnu la RASD, les autorités marocaines acceptent de s'en remettre au Comité des Sages, comptant ainsi gagner du temps et espérant bien associer dans les discussions l'Aosario contre le Polisario. C'est ce qui explique le relatif optimisme manifesté par le Roi dans son discours de la Fête de la jeunesse, où il se dit « rassuré quant à l'avenir de sa

(11) Selon le FP, 147 soldats marocains tués alors que selon les FAR il y aurait 36 tués et 40 blessés dans leurs rangs contre 450 morts et blessés du côté Polisario.

(12) « On ne peut saisir le chameau d'un autre, ni la terre d'un autre. »

(13) Voir *infra Documents*.

cause saharienne • car • la fidélité aux engagements et la droiture ont fini par prévaloir ». Les résolutions (14) du Comité des Sages adoptées le 11 septembre à Freetown et favorables à l'organisation d'un référendum sous le double contrôle de l'OUA et de l'ONU ne semblent pas davantage entamer la confiance du roi. En effet tant devant les membres du Conseil National de Sécurité que dans sa conférence de Presse, Hassan II n'a voulu en retenir que les aspects positifs, notamment l'absence de référence explicite au Front Polisario ou à la RASD, et l'absence d'allusion à un retrait de l'administration et de l'armée marocaines, préservant ainsi toutes les chances de succès pour un éventuel référendum.

En outre, en déniant à ces recommandations toute valeur exécutoire sans leur adoption définitive à la majorité des 2/3 par une conférence au sommet, les autorités marocaines espéraient bien faire échec aux thèses sahraouies que le texte de Freetown venait malgré tout de confirmer.

Les combats se poursuivent néanmoins dans les territoires récupérés comme dans le Sud du Maroc • incontesté •, car chaque partie sait combien la maîtrise du terrain sera déterminante pour l'application des résolutions internationales ou la négociation d'une solution politique à l'échelle maghrébine. Les harclements sahraouis demeurent nombreux, avec des faibles effectifs en territoire ex-espagnol et de gros détachements dans le Sud marocain mais les FAR prétendent avoir repris l'initiative et le dessus, grâce à l'intervention de leur aviation et de leurs unités mobiles. Tous les médias marocains mettent l'accent sur l'efficacité du nouveau dispositif militaire de défense et de protection (15), mais une grande partie de l'opinion a pu s'en faire une tout autre idée en lisant le témoignage du *Monde* (16) sur le repli des FAR dans la région de Ras El Khanfra et sur l'importance des matériels récupérés ou endommagés lors des raids du Polisario. Même si l'on fait la part d'une certaine auto-intoxication, il reste que le redressement de la situation militaire des forces marocaines est réel, bien que partiel, et qu'il est l'aboutissement à la fois de la nouvelle stratégie mise en œuvre et d'un effort financier considérable. L'opinion nationale, confortée par l'optimisme des déclarations gouvernementales, tient pour probable que le conflit s'éteindra d'ici un an, et qu'avec l'aide des nations africaines amies, une solution de compromis pourra se dessiner sans porter atteinte à la moindre parcelle des • territoires récupérés •. Les appels à la coopération lancés en direction d'Alger et les nouveaux gestes de conciliation laissent même deviner une certaine inflexion de la position algérienne en faveur d'une solution dont la Mauritanie devrait faire les frais. Mais les espoirs d'un rapprochement maroco-algérien que les événements tragiques d'El Asnam avaient brusquement cristallisé allaient très vite se dissiper pour céder la place à l'amertume et à la déception dans les rangs de la diplomatie marocaine. En

(14) Voir le texte de ces résolutions *infra Documents*.

(15) Les Forces marocaines se sont concentrées sur deux fronts : au Sud du Draa, de Zag à Abatieh, où une ligne de postes puissamment fortifiés interdit toute pénétration profonde d'éléments sahraouis ; et dans le triangle Hagounia-Smara-Boujdour qui inclut Laâyoune et les mines de phosphates de Bou-Craa.

(16) Visite de D. JUNQUA, correspondant en Algérie dans les rangs militaires du F. Polisario. *Le Monde*, 22/10/80.

effet, la résolution dite « africaine » par laquelle le Maroc espérait dessaisir les Nations Unies de l'examen du conflit au profit exclusif de l'OUA et particulièrement du Comité des Sages, est rejetée par la Commission de décolonisation, et peu de temps après l'Assemblée générale des Nations Unies adopte le texte d'inspiration algérienne réaffirmant « le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance »... et demandant instamment au Maroc « ... de mettre fin à l'occupation du territoire du Sahara occidental... » avant d'engager avec le Front Polisario « représentant du peuple du Sahara occidental... des négociations directes en vue d'aboutir à un règlement définitif... ». Ces deux revers successifs de la diplomatie marocaine conduite officiellement par le Ministre des Affaires Etrangères qui est également le Secrétaire Général de l'Istiqlal vont susciter de très nombreuses critiques de la part des adversaires politiques de ce parti; feutrées du côté du RNI elles sont plutôt virulentes au sein du PPS et surtout de l'USFP qui dénonce avec vigueur dans ces deux journaux (*Libération* et *Al Mouharir*) cette « diplomatie contradictoire et chanceuse » et reproche ce « pacifisme exagéré » qui aurait fini par « dérouter même les amis traditionnels » du Maroc. La réplique ne se fait pas attendre, assez floue et très nuancée dans la presse de l'Istiqlal pour éviter de faire allusion à des directives venues du Palais, mais vive et énergique dans la presse gouvernementale pour couper court à des campagnes d'« intoxication et de démoralisation ». Dans l'entourage du Roi on maintient la même ligne d'une recherche de la paix par tous les moyens, à l'exclusion d'une renonciation aux droits historiques, et le même espoir de dialogue avec l'Algérie dont l'attitude pourrait évoluer favorablement dans la mesure où les forces marocaines capitaliseraient les succès militaires. Mais sur ce plan, l'issue est loin d'être aussi sûre que les autorités marocaines le prétendent, même si la nouvelle stratégie mise en place a constitué une gêne incontestable pour le Front Polisario. Pour faire face à la présence massive des divisions Ohoud, Arak et Zellaka, celui-ci a été obligé de recruter parmi les Maures de Mauritanie et du Mali; mais il dispose néanmoins d'une armée de 20 à 30 000 hommes toujours aussi solidement équipés et dotés d'une admirable connaissance du terrain. En outre, le système de fortification n'empêche pas pour autant les maquisards du Front d'opérer en passant par la chaîne de l'Ouarkziz dont l'étanchéité ne peut être, selon les experts militaires, totalement assurée. En continuant sa pression par des harcèlements ou des attaques surprises (1), le Front Polisario oblige en fait le Maroc à maintenir sur pied de guerre une armée fort coûteuse et peut espérer, à la longue, imposer sinon une solution militaire, du moins une dégradation de la situation économique du Maroc qui l'amène, comme la Mauritanie, à le reconnaître. Face à ces incertitudes et forte de son dernier succès diplomatique à l'ONU, l'Algérie du Président Chadli tient plus que jamais à favoriser une négociation entre le Maroc et le Front Polisario, seule voie susceptible de préserver les équilibres géo-politiques au Maghreb. Si, comme l'écrivit P. Balta, « les grandes manœuvres semblent bien avoir commencé pour tenter de ramener

(17) Durant les derniers jours de novembre et à plusieurs reprises en décembre, de violents combats ont opposé, dans la région de Ras Al Khanfra, les FAR et les unités du F. Polisario.

la paix au Maghreb • (18), les bases des tractations souhaitées par les différentes parties ne sont pas encore envisagées sous le même angle. M. Maati Bouabid en visite officielle en Tunisie du 23 au 26 décembre a en effet réaffirmé que le problème du Sahara • était avant tout un conflit maroco-algérien pour la forme comme pour le fond • et renouvelé son espoir de voir les • frères algériens se serrer bientôt la main de la concorde pour mettre fin à ce conflit sur la base du respect de l'unité territoriale et de la souveraineté nationale (du Maroc)... •(19).

## II. — LA • DÉMOCRATISATION • À L'ÉPREUVE

### A. LA POURSUITE DE LA LIBÉRALISATION

Amorcée déjà l'an dernier, la libéralisation du climat politique s'est poursuivie progressivement en 1980, touchant essentiellement les mouvements étudiants d'inspiration marxiste-léniniste, et allant jusqu'à la libération de certains prisonniers politiques.

En février, 19 étudiants faisaient encore l'objet de condamnation à des peines de prison pour avoir perturbé l'ordre public et tenté de reconstituer le mouvement *Ilal Al Amam*; le pouvoir restait sourd aux appels successifs d'Amnesty International et d'intellectuels français (20) et marocains (21) pour la libération des détenus politiques emprisonnés depuis de nombreuses années pour simple délit d'opinion et privés des soins médicaux les plus élémentaires, entraînant ainsi des • délabrements physiques aussi graves qu'irréversibles (22).

Après avoir laissé entendre dans son discours du 8 juillet • que les enseignants écartés rejoindraient leurs établissements • (23), le roi fait libérer les 18 et 19 juillet une centaine de prisonniers politiques dont le poète Abdellatif Laabi. La plupart de ces détenus, arrêtés en 1973 (24) et condamnés au cours d'une série de procès (25), appartiennent à l'USFP. Le 23 juillet, jour anniversaire de la mort de Mohammed V, *Maroc Soir* annonçait des mesures encore plus généreuses, mais les familles attendirent en vain devant les portes des prisons. A l'occasion de l'Aïd El Fitr consacrant la fin du Ramadan et

(18) Cf. *Le Monde*, 13/12/80.

(19) Cf. *Le Monde*, 29/12/80.

(20) Le Comité international pour la libération d'A. Laabi, constitué en 1979 avec l'appui de la revue *Esprit*, publie dans le numéro de février une chronique • Pour un détenu politique : Abraham Serfaty •. Cf. également *Le Monde* 21/6/80, p. 8.

(21) T. BEN JELLOUN. • Liberté pour les délit d'opinion •, *Le Monde*, 12/3/80.

(22) A. Serfaty souffre de la grave maladie de Raynaud, et A. Laabi d'une maladie rhumatismale évolutive qui s'attaque à la colonne vertébrale.

(23) Quelques trois mille enseignants et agents de la Santé Publique suspendus après les grèves d'avril 1979 à Casablanca, sont autorisés à reprendre leurs fonctions.

(24) Cf. • Chronique Politique, Maroc 1973 - AAN 1973, Paris, CNRS.

(25) Cf. ROUDAN [M.], • Justice, pouvoir et politique du Maroc - AAN 1972, Paris, CNRS, 1974 : 253-285.

marqué traditionnellement par des remises de peine en terre d'Islam, 329 mesures de grâce sont décidées par le roi mais concernant exclusivement les condamnés de droit commun. Dernière manifestation de la clémence royale, l'annonce le 21 août par *Le Matin* que le roi a gracié 24 personnes, vivant hors du royaume et « condamnés, poursuivis ou recherchés par la justice nationale ». Au premier rang de ces noms figure Abderrahman Youssefi fondateur et membre du bureau de l'USFP, et qui depuis l'affaire Ben Barka était établi à Nice. Bien que partielles [26] ces mesures ont été bien accueillies par les instances dirigeantes de l'USFP, qui y ont vu un pas important vers l'amnistie générale [27], et ont été chaleureusement commentées au sein du PPS. Pour le secrétaire général de ce parti, les idées de ces détenus « ne présentent aucun danger pour la démocratie et les institutions » et ces mesures « viendront clore le bec à tous les ennemis de la cause nationale, qui utilisent cet état de fait pour ternir l'image de marque du Maroc ». Le roi ne pouvait trouver de meilleur porte-parole pour dévoiler la portée de ses gestes, qui viennent conforter aux yeux de l'opinion nationale et internationale l'avancée du processus de démocratisation et la poursuite de la libéralisation. Le Maroc a en effet adhéré à la Charte des Droits de l'Homme, et le gouvernement chérifien devait remettre le 2 août au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU son rapport sur l'état des droits civils et politiques dans le pays. En prenant ces mesures d'élargissement et de réconciliation nationale, le roi visait du même coup à ne pas s'aliéner les faveurs des pays occidentaux et des instances internationales dont le soutien ou à défaut la neutralité lui sont indispensables pour contenir l'avancée diplomatique des thèses du Polisario.

## B. LES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES

Après les avoir soumises, le 29 avril, aux responsables des différents mouvements politiques, le roi a annoncé et commenté, dans son discours du 13 mai, les réformes constitutionnelles qu'il envisageait de faire adopter par référendum [28]. Ces nouvelles dispositions concernent, d'une part, l'âge de la majorité du roi et la composition du Conseil de Régence, et d'autre part la durée du mandat de député. D'après cette réforme, le roi sera mineur jusqu'à 16 ans et non plus 18, comme le précisait la Constitution de 1972 (art. 21). Le Conseil de Régence doit fonctionner comme un organe consultatif jusqu'à ce que le roi atteigne l'âge de 20 ans et non plus 22 ans, et la présidence de ce conseil est attribuée au Premier Président de la Cour Suprême et non plus au prince Moulay Abdallah, frère du roi. Hassan II a tenu à justifier ces modifications en invoquant la nécessité d'enlever à ce conseil « tout caractère personnel » pour lui garantir « l'objectivité » et « l'efficacité » (le roi a fait allusion à la dégradation de la santé du prince Moulay Abdallah) et lui assurer un aspect démocratique.

[26] Le nombre des personnes encore détenues ou « disparues » dans les prisons officielles et clandestines s'élèverait à une centaine ou à 400 suivant diverses sources d'informations.

[27] *Libération*, 3/8/80.

[28] Cf. *infra. Documents*.

tique en soulignant les liens entre la Monarchie et la Communauté nationale. Les autres mesures visent la prorogation des mandats du député de 4 à 6 ans, du Président du Parlement de 1 à 3 ans, et des membres de la Chambre Constitutionnelle de 4 à 6 ans. Dès que les deux référendums ont été annoncés, les formations politiques de la majorité se sont mobilisées pour faire campagne en faveur du « naham » (oui), le PPI et le RNI notamment, multipliant les meetings à travers le pays et invitant régulièrement l'électorat, à travers leur presse, à « voter pour la consolidation des liens qui unissent la monarchie et le peuple ». Du côté des partis d'opposition, le PPS a appelé pour sa part les électeurs à voter « non » aux deux consultations, en le justifiant d'une part, pour la première, par le jeune âge de l'héritier appelé éventuellement à succéder au roi Hassan II, et d'autre part, pour la seconde, par la nécessité de renouveler le Parlement « avec une fréquence raisonnable ». Quant à l'USFP, elle a annoncé qu'elle laissait la liberté de vote à ses électeurs sur le premier point, tout en relevant les prérogatives excessives du Président du Conseil de Régence qui sera le premier Président de la Cour Suprême et sur le deuxième point elle a recommandé un boycott pur et simple du scrutin.

En dépit de ces consignes négatives, la réforme constitutionnelle est approuvée massivement avec les scores de 99,71 % pour le référendum du 23 mai, et de 96,74 % pour celui du 30 mai (29). Dans les provinces sahariennes, notamment celle de l'Oued Ed Dahab conviée pour la première fois depuis 1979 à une consultation nationale, où le score atteint 100 %, ce « plébiscite » fait figure de nouveau serment d'allégeance au roi Hassan II ; il tend du même coup à consacrer, s'il en était encore besoin, le caractère irréversible du « rattachement à la mère patrie » de ces deux « provinces », dont une certaine presse, marocaine et étrangère, a pu rapporter quelques témoignages après une visite à Dakhla et El Aioun organisée par les soins du ministère de l'information (30).

Marqué par une très forte participation (96,13 % des inscrits) ce premier référendum peut être analysé, selon les termes du Ministre de l'intérieur comme « un véritable renouvellement de la Béia à sa Majesté le Roi, par tous les marocains pris individuellement et dans leur ensemble politique, ethnique et social ». Si la signification réelle des nouvelles dispositions a pu échapper, sous l'influence même de la campagne officielle, à l'immense majorité du corps électoral, elle n'a pas manqué cependant de susciter des interrogations, mêlées d'inquiétudes, au sein de la classe politique et parmi les observateurs les plus attentifs. Le fait que le prince héritier ait eu seize ans il y a quelques mois pourrait relancer, aux yeux de certains, les rumeurs pessimistes qui ont longtemps circulé sur l'état de santé du souverain ; tandis que pour d'autres ces nouvelles modalités signifiaient que le roi voulait laisser planer un doute sur le choix de son successeur qui, dans la monarchie marocaine, n'est pas forcément le fils aîné...

Quant au deuxième référendum, c'est une raison de commodité que le roi a avancée pour justifier la prolongation de la durée du mandat des parlemen-

[29] Cf. *infra. Documents*.

[30] Cf. R. DELCOUR, *Le Monde*, 25 et 26/5/80 : 3.

taires de 4 à 6 ans. En effet, un tiers du Parlement est élu indirectement par un collège d'élus locaux et de représentants des chambres professionnelles dont le mandat est précisément de 6 ans. Ce souci légitime d'harmonisation n'a pas suffi à vaincre les réticences de l'opposition qui y a vu, au delà de l'apparente rationalité, l'occasion pour le régime d'éviter une consultation populaire en 1981, au terme normal d'une législature qui risque d'être encore marquée par les incertitudes de la guerre dans les confins sahariens, et de la situation économique et sociale, signes patents de l'impuissance de l'actuelle majorité parlementaire [31]. Officiellement et délibérément entretenu, l'équivoque sur le caractère rétroactif de l'amendement constitutionnel, est finalement levée par M. Driss Basri dans sa conférence de presse qui a suivi les résultats du deuxième referendum. Il a en effet annoncé qu'il s'appliquait à l'actuelle législature, rompant ainsi le prudent silence du roi sur cette question et confirmant les déclarations du Parti Istiqlal durant la campagne référendaire. La presse de l'opposition a reproché au pouvoir d'avoir mis des entraves à la tenue de ses meetings et à ses droits d'expression à la radio et à la télévision où seule la majorité a pu présenter ses arguments. Elle a aussi vivement contesté les chiffres de cette seconde consultation, jugés « indécent » par *Al Bayane* et purement « imaginaires » par *Al Moharir* pour qui ces résultats sont presque une offense à la démocratie [33]. Selon les résultats officiels, le boycottage préconisé par les partis et syndicats d'opposition semble avoir été suivi à Casablanca et à Rabat où le « oui » n'a recueilli que 78,49 % et 83,13 % des suffrages.

Même si l'on ne partage pas l'optimisme excessif de l'interprétation officielle de ces scrutins [34] il n'en demeure pas moins que ces consultations ont largement contribué à cautionner, au delà de l'attachement national à la dynastie, la politique « saharienne » du roi et à renforcer à la fois son crédit personnel et celui du régime que l'on pouvait croire usés du fait de l'affaiblissement des positions diplomatique et militaire du Maroc et de l'accumulation des difficultés économiques et sociales. Autant dire que le roi avait besoin, pour sa propre gouverne, de ce blanc-seing populaire, et pour l'opinion internationale, de cette sorte de démenti catégorique au soi-disant désarroi ou à la lassitude supposés du peuple face à la guerre du Sahara. En dépit de leurs effets positifs aux plans psychologique et symbolique, ces résultats n'ont pas empêché le développement de certaines tensions politiques au sein des formations de la majorité gouvernementale et dans les relations entre le roi et certains responsables ministériels.

[31] L'actuel Parlement qu'une confortable majorité prédisposait à de grands travaux a très vite fait la preuve de son inefficacité.

[32] « Comment peut-on avaler de tels scores... alors que tout le monde connaît l'hostilité que manifeste la population à l'égard de la majorité parlementaire, réactionnaire, absentéiste, passive et sclérosée ».

[33] « Personne à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ne peut accorder crédit à ces chiffres imaginaires que l'on ne peut retrouver qu'en Afrique ou dans les pays latino-américains où la démocratie est inexistante ».

[34] M. BASRI a parlé de « parfaite symbiose du roi et du peuple » et de la « normalisation désormais avérée de la vie politique et du libre jeu démocratique ».

## C. DISSENSIONS PARTISANES ET TENSIONS POLITIQUES

En effet, loin d'apaiser les prétentions du Parti de l'Istiqlal sur son poids électoral, la prolongation de deux ans du mandat des députés de l'actuel Parlement n'a fait qu'accentuer sa rancœur et qu'aviver son animosité à l'égard du RNI. A preuve la déclaration de M. Boucetta qui a rappelé le 15 juin devant le Conseil national de son parti que « les institutions actuellement en place ne reflètent pas la carte politique réelle du pays », une façon de désavouer à nouveau les résultats du scrutin de 1977 et de partager les sentiments de l'opposition (PPS et USFP) sur le Parlement « mal élu ». Le Ministre des affaires étrangères a rappelé par la même occasion les revendications de son parti « concernant l'abolition de l'injustice et des pratiques arbitraires principalement en milieu rural ». Déclenchée par l'amendement constitutionnel cette offensive de l'Istiqlal contre son principal concurrent, est intervenue alors même qu'apparaissaient au sein du rassemblement des Indépendants les premiers signes de dissensions. Rassemblant de notables élus en 1977 avec l'appui zélé de l'administration et l'étiquette avantageuse du « Hassanisme » le RNI ne voulait pas se contenter d'être une simple et éphémère coalition électorale.

Après son congrès constitutif en 1978, et après s'être dotée d'instances dirigeantes, d'un schéma organisationnel, et d'une plate-forme d'action, cette formation hétérogène et invertébrée espérait bien sous la houlette de son Président, M. A. Osman, se transformer en un parti digne de ce nom, en prise sur la réalité sociale et assuré d'une certaine cohésion. Las de voir le RNI se perdre en querelles stériles et se distinguer par l'absentéisme de ses députés au Parlement, plusieurs des notables qui composent l'état-major de la formation ont songé dès le mois de juin à redresser la situation en remettant en cause la présidence de M. Osman et en suggérant son remplacement par M. Khalil Hanna Ould Er Rachid, Secrétaire d'état chargé des affaires sahariennes.

Lors de la rentrée parlementaire d'octobre, l'ancien Premier ministre tente de rétablir sa position et son autorité en faisant élire à la tête du groupe parlementaire M. Ben Messaoud, député de Rabat, contre l'ancien président A. Kacimi, considéré comme un de ses adversaires. Par ailleurs, le 6 octobre, à l'occasion du 2<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du parti, M. A. Osman invite ses collègues du Bureau politique à faire le bilan des activités de leur président, répondant ainsi à tous ceux qui l'avaient rendu responsable des insuffisances dans le fonctionnement et l'organisation du parti. En effet, il lui était reproché de n'avoir installé que 7 fédérations locales sur les 35 prévues et d'avoir laissé se dégrader la tenue et la diffusion de la presse du parti. Après une audience accordée par le roi à l'état major du Parti et aux ministres indépendants, on pouvait espérer que les recommandations du souverain sur le soutien sans faille de l'action gouvernementale contribueraient à renforcer d'autorité du Président et à dissiper les luttes intestines. Mais, le 12 novembre la fronde reprenait lors de la réunion du groupe parlementaire, 60 contestataires siégeant à part autour de M. Khalil Hanna Ould Er Rachid, tandis que les autres tenaient leur réunion avec M. A. Osman.

Le 2 décembre la rupture est consommée, avec la scission officielle du groupe en deux branches, et la constitution séance tenante d'un nouveau groupe doté de statuts les « Indépendants Démocrates » par opposition aux Indépendants « Libéraux » fidèles à M. Osman. Ce nouveau groupe présidé par A. Kacimi rassemblerait des parlementaires représentant les circonscriptions rurales, les « campagnards », proches de la population ou se présentant comme tels, et favorables à une politique sociale plus active en faveur des couches les plus déshéritées et les plus touchées par la hausse des prix, l'inflation et le chômage. Les autres « fidèles de M. Osman » seraient plutôt représentatifs de la bourgeoisie industrielle et commerçante d'origine fassi pour beaucoup, souvent liée au capitalisme étranger et très attachée au libéralisme au sens économique et même politique du terme. Qualifiée de « colombes » ils souhaiteraient engager le RNI dans la défense d'une politique industrielle et commerciale plus dynamique, d'une politique fiscale plus favorable aux investissements étrangers, plutôt que de laisser s'enliser le pays dans une guerre incertaine et coûteuse. Parmi les ministres RNI, on compte des adversaires résolus de M. Osman, notamment Hanna Ould Er Rachid, A. El Jadidi, ministre du travail, et Moussa Saadi ministre de l'énergie et des mines. M. Moulay Ahmed Alaoui n'a pas pris nettement position, voulant croire à une possible réconciliation, tandis que M. Reghaye, Ministre des Finances, reste le plus connu des fidèles du Président. Pour ceux-ci, la division repose sur d'autres bases que les divergences politiques et sociales, notamment des ambitions et des rancunes personnelles souvent entretenues et même appuyées par l'administration. Le ministre de l'Intérieur lui-même, M. Driss Basri, dont le nom était déjà prononcé en juin lors des premiers soubresauts internes du parti, pourrait être à l'origine de ces tensions, afin de réorganiser le Mouvement en prévision des échéances électorales futures; ce qui laisserait à penser que les chiffres « officieux » du dernier référendum ont pu alerter le Ministre sur le poids politique croissant de l'opposition... Longtemps passés sous silence, dans la presse du parti, ces remous internes sont finalement relatés dans la quotidien en français du RNI *Al Maghrib*. Le 21 décembre en effet ce journal reproduit l'interview de A. Osman publiée par le magazine *al Watane Al Arabi* dans laquelle il prend pour la première fois position sur la crise qui secoue le mouvement. Ne voulant y voir que « le résultat de différends artificiels ou du moins de différends qui ne reposent sur aucune divergence de principes » M. A. Osman invite le groupe dissident à reprendre le « dialogue, dans le cadre de la légalité du RNI et au sein de ses instances organisationnelles et non en dehors d'elles ». Il cite les trois revendications principales des contestataires : un contrôle partagé des deux organes de presse du RNI, la création d'un secrétariat général, et une redistribution des postes au sein du bureau politique. Les jugeant « d'importance inégale », il reconnaît qu'il en est de sérieuses mais « qui ne sauraient être résolues que dans le cadre du congrès du RNI ». En dépit des directives données par le Roi aux chefs des deux groupes MM. Osman et Jadidi qu'il avait reçus séparément, la situation au début décembre paraissait toujours bloquée.

Une « commission mixte » composée de 14 députés, 7 pour chacun des deux groupes, était finalement constituée, pour parvenir à une conciliation, à

défaut d'une véritable réconciliation. Le Roi y est d'autant plus attaché, qu'il entend bien, dans la conjoncture délicate du conflit saharien surseoir à toute consultation électorale et préserver le statu quo parlementaire, pour pouvoir se consacrer plus librement à une éventuelle négociation globale avec l'Algérie en laquelle les autorités marocaines mettent tous leurs espoirs sur cette fin d'année.

Entre le Pouvoir et l'opposition socialiste, surtout l'USFP, les relations se sont progressivement dégradées, au fil des mois, et ce malgré les mesures d'élargissement en faveur des prisonniers politiques et la réintégration des syndicalistes de la CDT suspendus en 1979. Farouche défenseur de la marocanité du Sahara et partie prenante au consensus national sur cette question, l'USFP a déjà dénoncé les « incohérences » de la diplomatie marocaine et l'attitude du roi jugée trop conciliante à l'égard de l'Algérie. Ses critiques ont été si dures qu'elles ont suscité une vive réplique de Moulay A. Alaoui, dans le *Matin du Sahara*, contre les méfaits de cette « presse d'intoxication et de démoralisation ». Sur la politique monétaire et financière du gouvernement, la presse de l'USFP n'a guère été plus complaisante : après avoir fait état de la dévaluation de fait du dirham, *Al Mouharir* a annoncé le 15 novembre que la Banque du Maroc avait fait une avance de 1,5 M. de DH au Trésor, et reproché au gouvernement de recourir à la planche à billets pour rembourser ses dettes et assurer le paiement de ses fonctionnaires pour le second semestre de 1980. Le gouvernement qui avait pris soin de modifier la réglementation sur les avances (35) pour pouvoir se dispenser de l'assentiment parlementaire, a rétorqué que la transaction était régulière et que l'avance en question devait servir uniquement à des dépenses d'équipement.

Très critique à l'égard des choix diplomatiques et politiques du pouvoir, l'USFP n'a pas caché sa déception vis-à-vis de l'expression démocratique, et du fonctionnement des institutions. On sait que la décision de participer aux élections municipales de 1976 avait valu à ses dirigeants de sérieux reproches de la part de sa base qui doutait de la possibilité de coopérer avec le pouvoir, même à ce niveau local et dans un domaine non strictement politique. Or, après 4 ans d'expérience, son hebdomadaire *Libération*, se fait l'écho des difficultés que rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, les nombreux conseils municipaux que l'USFP gère en totalité ou en partie (36). En effet, contrairement à l'attente de nombre de ces élus locaux, les responsabilités dont ils ont été investis, n'ont pas été assorties de ressources, moyens et pouvoirs qui leur auraient permis de les assumer correctement. Tant par l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires que par le comportement des agents d'autorité, la compétence réelle de ces conseils a été progressivement grignotée en matière budgétaire et en d'autres domaines importants tels que la délivrance des permis de construire, la protection civile et l'hygiène publique.

[35] Décret du 25/10/80. Cf. *Rubrique législative, infra*.

[36] Dans plusieurs villes importantes, Fès, Agadir, Rabat, Salé, et certaines communes de Casablanca l'USFP a remporté la majorité des sièges. Sur ces élections, cf. « Chronique politique, Maroc, 1976 », *AAN 1976*. M. BENHLAL. « Les consultations électorautes du Maroc : le cas du Sous », *AAN 1977*, p. 262-268.

D'autre part, les conseils municipaux, en butte à de graves problèmes quantitatifs et qualitatifs de sous-administration, n'ont pas pu toujours disposer du personnel et des moyens techniques qui eussent été nécessaires pour une gestion normale et a fortiori pour mener à bien leurs missions nouvelles, notamment économiques (37). Enfin, depuis 1977, les gouverneurs sont habilités à superviser tous les services existant dans la province, ce qui leur permet des interventions locales illimitées.

Au niveau parlementaire, les députés de l'USFP n'ont pas apprécié la manière dont le président en exercice, M. Dey Ould Sidi Baba a interprété les dispositions approuvées par référendum et portant la durée de son mandat à trois ans, comme s'appliquant rétroactivement et le dispensant de se soumettre à réélection.

Autre sujet de friction entre le gouvernement et l'opposition, l'affaire Omar Ben Jelloun dont le dénouement judiciaire n'a pas suffi à dissiper les interrogations de la partie civile et de l'USFP sur certaines « anomalies » et « irrégularités » qui ont marqué la longue période de l'instruction (38). En effet, les procès-verbaux de l'interrogatoire de l'accusé Kamal Ibrahim qui, selon la partie civile, ont disparu, auraient aidé à faire plus de lumière que le simple rapport de synthèse versé au dossier, sur les objectifs politiques de l'Association de la Jeunesse Islamique et sur la nature réelle de ses soutiens (39). Autre point mystérieux, la disparition des principaux accusés : Abdelaziz Naamani qui selon A. Bouabid, lequel en a été informé « en très haut lieu », aurait été arrêté en 1977, ce que le ministère public a mis en doute lors du procès... et Abdelkrim Mouti, principal responsable de l'AJI, qui après le meurtre a pu se réfugier en Arabie Séoudite pour protester de son innocence (40), mais qui n'a pu être extradé, le ministère public arguant de l'absence de convention entre les deux pays.

Faute d'avoir obtenu satisfaction sur ces points ainsi que sur d'autres demandes d'information et d'audition, la partie civile a décidé de ne pas participer aux débats du procès et s'est retirée.

Contesté par l'USFP, qui l'a considéré comme une « simple mascarade », ce procès a donné lieu à un verdict relativement sévère (2 condamnations à mort, 9 à perpétuité dont celles de Mouti et Naamani par contumace) et a suscité, le lendemain du verdict, une violente manifestation de l'Association autour de la grande mosquée à Casablanca.

(37) Sur ces aspects déjà perceptibles en 1976, voir l'article de A. BALDOUS « la réforme communale au Maroc », *AAN 1976*, Paris CNRS, 1978 : pp. 300-306.

(38) O. Benjelloun a été assassiné le 18/12/1975...

(39) Le rapport indique déjà que l'Association a été créée en vue de liquider les politiques et intellectuels considérés par ses fondateurs comme adversaires de l'Islam; et que depuis sa constitution elle a reçu un appui moral et financier de « hautes personnalités » et d'organisations étrangères (*Liberation* 26/9/80).

(40) Cf. Déclaration du « Bureau National de la Jeunesse Islamique » du 29/9/79 citée dans le n° 4 d'*Al Jamaa*. Voir sur ces points R. LEVEAU, B. ETIENNE in *Le Maghreb musulman en 1979*, Paris, CNRS, 1981.

## III. — LA « PAIX SOCIALE » COMPROMISE.

Sur le front économique et social, et bien que les pouvoirs publics s'interdisent d'établir un lien direct de cause à effet, le poids de la guerre au Sahara (41) a entretenu de fortes tensions inflationnistes et suscité une intense agitation sociale. Dans le budget 1980, le déficit représente 2 763 M DH et les dépenses pour la modernisation du matériel de l'armée s'élèvent à 1 500 M DH, soit près de 20 % du budget d'investissement, ce qui équivaut au double des crédits affectés à l'agriculture et à 2,8 fois ceux de l'éducation. Des grèves en série se sont développées dès les premiers mois de l'année dans les secteurs privés (Bâtiment, industrie, transports) et semi-public comme l'OCP, à l'initiative des deux principales centrales, l'UMT et la CDT, et pour protester contre « la dégradation du pouvoir d'achat » (42). Les tendances à la hausse de certains produits de base, déjà observées en octobre 1979 (50 % sur le prix des pommes de terre et 150 % sur le prix des tomates) se sont confirmées et ont même touché d'autres produits comme l'huile, le sucre, etc... Pour l'aider à conduire une nouvelle politique plus efficace et moins injuste, le gouvernement a créé, en janvier, un Conseil économique et social, composé, selon la formule tripartite de représentants de l'Etat, des travailleurs et des divers secteurs économiques. En outre, pour lutter contre le gaspillage exorbitant du secteur public, maintes fois dénoncé, le gouvernement fonde de sérieux espoirs dans la très prochaine mise sur pied de la Cour des Comptes, instituée en 1979, et dont le statut a été rédigé au début 1980. Le roi, lui-même, dans l'émission de France Inter « Face au Public », diffusée le 12 mars, a annoncé que « d'ici à la fin de l'année, la hache va tomber sur ce chancré qu'est le secteur semi-public, dégageant ainsi des économies de « dizaines de milliards »... ».

Au plan énergétique, les autorités gouvernementales ont, une fois de plus, manifesté un très grand optimisme sur les capacités de développement et de diversification que leur offraient les immenses réserves de schistes bitumeux et les procédés d'extraction de l'uranium à partir des phosphates dont le pays possède d'énormes réserves. Dans cette perspective encore lointaine et coûteuse, la coopération pétrolière avec la France a été renforcée et la production d'énergie hydro-électrique relancée avec l'inauguration, en mai, du barrage en terre d'El M'Jara qui sera le plus grand du Maroc et fournira le quart de toute l'énergie électrique actuellement disponible. Les produits pétroliers et gaziers ont, à la mi-juillet, connu de fortes hausses, frappant surtout les économiquement faibles et accentuant le rythme réel d'inflation, qui pour beaucoup d'observateurs, est évalué en milieu d'année à un taux de 15 %, soit le double du taux officiel. La forte croissance des exportations du premier semestre, due

(41) Les Américains avancent les chiffres de 1 à 2 millions de dollars par jour.

(42) Cf. « Chronique sociale, Maroc », *infra*; 14 000 employés de l'OCP ont engagé une série de grèves tournantes, plus particulièrement dans les mines de Khouribga.

essentiellement aux ventes de phosphates et d'acide phosphorique, n'a pas compensé le bond de 111 % des achats de brut qui ont lourdement grisé les importations. La facture pétrolière qui représente 6 mois d'exportations a accru subitement le déficit des comptes courants à tel point que l'endettement extérieur atteignait, en juillet, la limite du supportable, eu égard aux faibles réserves de devises dont dispose la Maroc (43), et aux difficultés rencontrées par le Ministère des Finances marocain sur le marché financier international (44).

Autre secteur qui a retenu l'attention des pouvoirs publics, l'amélioration des conditions de vie des populations des bidonvilles dont la prolifération est l'une des plaies chroniques du pays. Due à l'effet cumulatif de deux phénomènes, l'exode rural et l'explosion démographique, cette plaie recouvre une série de maux dont l'absence totale d'emplois et de ressources dans de nombreuses zones rurales, et de sous-emplois dans les zones « d'accueil » des grandes villes. Au terme d'une série de visites, en juillet, qui l'ont conduit successivement à Essaouira, El Jadida et Casablanca, le roi a posé la première pierre d'un ensemble de logements sociaux destinés à reloger les 6 000 familles du célèbre quartier populaire des Carrières Centrales à Casablanca ; témoignage symbolique (45) des efforts de l'Etat dans cette phase de restructuration des bidonvilles (46), en attendant de s'attaquer avec succès aux racines profondes du mal... Toujours dans le domaine social, le roi a annoncé, à l'occasion de son discours du 20 août, d'importantes réformes en matière de logement, de construction et d'éducation, et désavoué du même coup l'action de son gouvernement et même des partis de la majorité parlementaire. S'agissant du problème des loyers, la Chambre des Représentants en avait débattu lors de la session de printemps et finalement adopté le projet du ministre istiqlalien, M. Abbès Fassi, qui maintenait la liberté du contrat et accordait peu de garanties nouvelles aux locataires, pour encourager la construction... dont le déficit n'a fait que s'accroître au fil des ans.

Elle avait fait fi des projets des deux partis de l'opposition (USFP et PPS) dont le Parlement avait été également saisi, et qui visaient à réglementer les hausses des loyers ou même à les bloquer en partie ou en totalité. Compte tenu de l'étroitesse du marché dans un pays où sévissent une démographie galopante et un appauvrissement inquiétant, selon les experts de la BIRD (47), on peut se demander si le libéralisme ne conduit pas à une aggravation constante de la crise du logement, ou à une augmentation effrénée des loyers, que seules les

(43) 1 milliard de DH en mars.

(44) M. Reghaye, qui s'était rendu à Washington début juin, a eu du mal à obtenir d'un consortium de banques internationales un emprunt de 250 millions de dollars.

(45) Ce bidonville historique occupe 42 hectares et la moitié de sa population évaluée à 34 000 personnes y dispose selon une enquête de 1978 de 2,2 m<sup>2</sup> par personne. La densité moyenne de population varie entre cinq à treize cents personnes par hectare et le revenu moyen des familles ne dépasse pas 300 DH.

(46) Dans d'autres villes comme Rabat, Meknès et Kenitra, la BIRD a été associée à cette opération.

(47) Dans un rapport publié en avril et repris dans de larges extraits par *Libération*, la BIRD évaluait à 2 millions le nombre des citadins qui ne disposaient même pas de 1274 DH par an et se trouvaient en dessous du seuil de la pauvreté absolue.

classes aisées ou moyennes sont en mesure de supporter. L'adoption du texte gouvernemental avait d'ailleurs suscité une violente polémique dans la presse des partis, y compris celle de l'Istiqlal et du RNI, contre le caractère « scandaleux » « inique » et « intolérable » de ses dispositions (48). Pour *Al Bayane*, « on leur demandait une loi, ils ont offert une injustice » ; dans le *Matin du Sahara*, on lisait que « le Parlement est déshonoré » ; pour *Libération*, ce texte devait « légitimer l'anarchie des prix des logements » et pour *l'Opinion*, « le seuil de la tolérance a été largement dépassé... ». Dans un tel contexte, générateur d'impopularité et révélateur de contradictions, et dans un domaine aussi crucial que le logement pour le maintien de la « paix sociale » (49), il n'est pas étonnant que le roi ait décidé d'intervenir, au risque de paraître infirmer les choix de son gouvernement. Soucieux de « rendre la vie plus facile » aux familles les plus défavorisées, le souverain annonçait, dans son discours du 20 août, que les loyers seraient réduits d'un tiers pour tous ceux qui gagnent moins de 1 500 DH par mois. Ces mesures leur permettront de mieux supporter une hausse légère des denrées de première nécessité. De plus, une exonération fiscale totale pour 15 ans sera accordée aux constructeurs de logements à usage d'habitation, afin de stimuler l'activité du bâtiment en allégeant l'effort de l'Etat et de créer ainsi des emplois nouveaux.

A propos de l'éducation également, et pour couper court aux remous suscités par les mesures de sélection annoncées au début de l'été par son ministre istiqlalien, M. Azzedine Laraki, le roi a fait usage de son autorité en organisant une vaste concertation avec les représentants des organisations politiques, syndicales, étudiantes, de parents d'élèves et des autres secteurs concernés. Ces journées de l'éducation nationale qui se sont tenues, au début septembre, à Ifrane, ont réduit à néant les clauses de sélection et de limitation, à l'entrée des universités instaurées dans le communiqué du ministère. Elles ont aussi recommandé le maintien du régime de la généralisation des bourses, l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles techniques supérieures et l'organisation de l'accès des étudiants marocains dans les établissement universitaires à l'étranger (50).

Ce réajustement par le roi en personne des orientations de la politique gouvernementale, s'est accompagné d'un rappel solennel adressé aux parlementaires lors de la session d'automne, les incitant à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités pour redresser une situation économique et sociale des plus difficiles.

Le dirham a en effet subi une dévaluation de fait après la hausse des prix de plusieurs produits de base (sucre, huile, lait, beurre, farine, etc.) décidée au début de septembre et le déficit commercial qui s'est maintenu à un niveau élevé pour le premier semestre (3 542 millions de DH contre 3 440 pour la même période de 1979) pourrait atteindre, contrairement aux indications optimistes

(48) De l'aveu même de M. Ahmed Alaoui, considéré comme un porte-parole officiel, « un homme mal logé est porté à la contestation et au mécontentement », *Le Matin du Sahara*, 3/5/1980.

(49) Cf. l'analyse du texte et le commentaire critique de Z. DAOUD in « Le scandale des loyers », *Lamalif* [116], mai 1980 : 35-40.

(50) Voir sur ces questions, *infra*, « Chronique sociale et culturelle ».

mistes et rassurantes du Ministre des Finances lors du débat budgétaire, environ 5,1 milliards.

L'adoption de la loi de Finance 1981 ne laisse percevoir aucun changement notable au niveau des déséquilibres financiers, puisque le déficit budgétaire augmente de 6,26 % passant de 2 766 M. DH à 2 939 et que le service de la dette extérieure augmente de 12,8 % passant de 2 500 à 2 820 M. DH. L'endettement du Maroc serait tel, selon certaines sources, que 40 à 50 % des nouveaux emprunts souscrits serviraient à payer les précédents.

Ce budget comporte certes quelques aspects positifs, comme l'augmentation sensible des dépenses d'investissement, la création de 36 921 emplois supplémentaires, la revalorisation des traitements des petits fonctionnaires, et la dotation réservée au soutien des prix des produits de large consommation. Mais pour certains commentateurs (51), il ne paraît pas en mesure de dissiper la morosité quasi-générale des Marocains en cette fin d'année, ni de lever leur appréhension d'une aggravation de la crise qui frappe tous les secteurs sociaux.

Si l'on s'en tient aux seuls chiffres de certains indicateurs économiques ou mieux encore de certaines prévisions de l'an 2000, on a peine à croire qu'ils ne finissent pas par engendrer de profonds bouleversements sociaux voire de ruptures politiques radicales... Mais le système ne manque pas de ressources qui lui permettent de justifier un statu quo tolérable et d'assurer son auto-reproduction. Tout d'abord la comparaison avec d'autres pays plus mal lotis, ainsi que la référence à la crise mondiale et surtout aux impératifs de la défense de l'intégrité territoriale, aide tout naturellement à relativiser les chiffres et à limiter les possibilités de changement. En outre les tares et les imperfections mêmes du système telles que le gaspillage, la corruption, la fraude fiscale, le clientélisme, favorisent par des réseaux multiples une certaine redistribution qui permet d'amortir tant bien que mal les effets de la crise (52). Loin de pousser à une plus grande rationalité, au moins dans les secteurs capitalistes de la société, la crise tend à ranimer des comportements contradictoires (surconsommation des couches moyennes comme pour conjurer l'incertitude du lendemain) et d'une manière générale à raviver une traditionnalisation des rapports, accentuant ainsi surtout dans les couches dirigeantes, le recours aux clientélismes et aux circuits économiques occultes, ou encore l'exploitation démesurée de l'Etat-Providence.

#### IV. – L'ISLAM, NOUVEL ENJEU POUR LE CONTRÔLE POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ ?

Au terme de cette dernière année du plan triennal de transition, il semble bien que le roi se soit particulièrement attaché dans le cadre d'une politique de changement contrôlé, à préserver la solidarité interne la plus large possible et à

(51) JIRRI. [Moh.], • La ruée vers les désordres •, *Lamalif* (121), décembre 1980 : 5-6.  
(52) JIRRI. [Moh.], *art. cit., supra*.

neutraliser une pression sociale de plus en plus forte. Sentant que le consensus politique entretenu par l'affaire du Sahara n'était pas éternel ni à lui seul essentiel à l'équilibre du régime, il a su faire suffisamment de concessions à l'opposition sans jamais risquer de perdre le contrôle politique et social ni de mettre en cause l'unanimité nationale autour du statu quo. Tel est le sens profond de la libéralisation intense qui s'est poursuivie tout au long de l'année, concrétisée par les vagues successives d'amnistie et de libération des prisonniers politiques; tel est, même s'il a été contesté, le sens du référendum constitutionnel, touchant la succession dynastique, et présenté comme une extension du champ de la démocratie au pouvoir monarchique lui-même, mais aussi comme une « garantie de la stabilité de l'Etat » inspirée par la « sauvegarde des intérêts majeurs de patrie »; tel est aussi le sens de l'élargissement de l'électoral du fait de l'attribution du droit de vote référendaire à des catégories sociales (53) et politiques qui en étaient jusqu'ici démunies. Le pouvoir a bien pris soin également de maintenir constamment le dialogue et le contact avec l'opposition tant au niveau local que national, au point que l'on avait laissé croire en septembre à une éventuelle participation de l'USFP au gouvernement... Mais il n'a pas semblé décidé à jouer le jeu d'une confrontation politique loyale, où il risquerait de voir l'opposition prendre une place plus importante, ni à l'associer réellement à l'exercice des responsabilités politiques. C'est ce qui ressort du moins d'une certaine lecture des résultats du référendum du 23 mai, et de la décision (non encore officielle) de proroger de 2 ans le mandat de l'actuelle Assemblée, au mépris de la menace de démission collective du groupe USFP...

Dans ses rapports avec le gouvernement, réajusté politiquement par deux remaniements (54), le Roi n'a pas hésité à prendre du champ par rapport à certains de ses ministres, allant jusqu'à désavouer leur action par d'importantes réformes dans des domaines aussi décisifs pour la paix sociale que le logement, la construction et l'éducation. Cette réappropriation exclusive par le roi du pouvoir exécutif, qui institutionnellement était bien différenciée, n'a pas manqué de rejoindre sur le Parlement dont le poids politique s'est trouvé affecté par la scission des Indépendants, et dont le rôle institutionnel a continué de se déprécier du fait de l'absentéisme chronique des élus et de l'inconsistance de ses débats par rapport aux grands problèmes du moment.

Comme les institutions ne semblent plus en mesure de réguler les demandes du corps social ni d'absorber les conflits, et que l'évolution du conflit saharien, auquel est lié l'équilibre politique du régime, demeure aléatoire, le roi s'est efforcé de préserver le bloc religieux de légitimation du pouvoir et de veiller à ce que l'Islam serve au contrôle politique de la société. En effet, à la faveur des événements d'Iran, le courant fondamentaliste a ressurgi au Maroc

[53] Eléments de l'armée et de la force publique, gendarmes, agents de la sûreté nationale et forces auxiliaires, agents de l'administration pénitentiaire, douaniers, garde-forestiers, et Marocains de l'étranger.

[54] M. Abdelhaq TAZI, S.E. à la formation des cadres, est nommé le 21/1 S.E. à la coopération auprès de M. Hamed BOUCETTA; Moulay Ahmed ALAOUI est nommé le 24/2 Ministre d'Etat chargé du Tourisme, en remplacement de M. Abdeslam Znined, cf. *infra, Documents*.

comme ailleurs, donnant naissance à un mouvement assez radical rassemblé autour de A. Yacine et de sa revue « *Al Jamâ'a* » (55). Recrutant dans les milieux arabisants des universités « modernes », et visant à toucher les couches intellectuelles du pays, ce mouvement s'est progressivement démarqué des positions très critiques du roi vis-à-vis de la révolution iranienne au point d'apparaître comme une remise en cause de l'Islam officiel. C'est ce qui explique que la revue « *Al Jamâ'a* » sera finalement interdite au cours de l'été, et que la Monarchie prendra bien soin de se présenter à l'extérieur comme le fidèle défenseur de la solidarité islamique (56) et à l'intérieur comme le meilleur garant de l'orthodoxie religieuse.

Début février à Marrakech, le roi soumet aux présidents et aux conseils d'Oulama réunis dans son palais, un projet de dahir qui leur attribue un rôle de soutien doctrinal dans la lutte contre « les courants subversifs et déviationnistes », et de médiateur attentif et compréhensif entre les exigences de la modernité et le respect des valeurs islamiques. Ce dahir prévoit la création au niveau provincial des « Conseils d'Oulama » chargés d'assister les gouverneurs dans le contrôle des différents secteurs et des diverses formes d'expression du champ religieux, avec un rôle particulier pour le Conseil de Rabat-Salé dont le Président, en l'occurrence le Cheikh Mekki Naciri (57) est appelé à siéger au Conseil de Régence à la suite de la réforme constitutionnelle de mai. Le même texte prévoit un « Haut Conseil des Oulama », présidé par le roi, et confiné donc dans un rôle purement formel, qui siège deux fois par an et si nécessaire en session extraordinaire (57 bis).

Prolongeant au niveau doctrinal cet encadrement institutionnel, un colloque sur l'Iman Malik fondateur du rite officiel du royaume, est organisé à Fès à la fin avril. Parallèlement à cette volonté de rénover l'Islam officiel, le pouvoir n'a pas paru se désintéresser des autres courants islamiques pouvant faire obstacle aux forces religieuses souterraines et incontrôlées. C'est ainsi que lors des cérémonies fastueuses célébrées à Marrakech en mars pour la circoncision de Moulay Rachid, le second fils du souverain a visité les divers tombeaux des saints de la ville et offert de larges aumônes aux sièges de confréries. Ce nouveau flirt avec des autorités compromises par leur soutien au Protectorat n'est pas sans présenter certains risques pour la Monarchie, partagée entre la crainte de se mettre à dos l'Islam réformiste et le désir de canaliser politiquement l'influence sociale des confréries, encore réelle en milieu rural et en milieu populaire urbain. Par ailleurs, il n'est pas invraisemblable que cet Islam populaire puisse constituer un vecteur de contestation idéologique alimentant des revendications régionalistes ou draînant des oppositions diffuses aux projets

(55) Sur le contenu des premiers numéros de cette revue voir les analyses et commentaires de R. LEVEAU, B. ETIENNE et M. TOZY in *Le Maghreb musulman*, ANN 1979. Paris, CNRS, 1981.

(56) Le Roi a été désigné en 1979, Président du « Comité Al-Qods » et a multiplié les initiatives en faveur de la cause palestinienne, allant jusqu'à rompre ses relations diplomatiques avec l'Egypte après les accords de Camp David.

(57) Selon R. LEVEAU, le choix de ce personnage issu d'une vieille famille de Chorfa originaire du Draa, et représentant un courant religieux « moderniste », éloigné de la tradition tassie, témoigne d'une grande confiance de la part du Roi qui en fera vraisemblablement son conseiller particulier pour les affaires religieuses. *Art. cit.*, p. 214.

(57 bis) Voir *infra Doc.* le discours du Roi sur ce projet de Dahir.

d'industrialisation et de modernisation. Quelques phénomènes très particuliers et isolés ont marqué en 1980 le regain d'influence des zaoüias comme « structures d'accueil » ou comme exutoire des doléances sociales mais aussi comme foyer de tensions, susceptibles d'être exploités par la poussée « intégriste ». Ainsi des fellahs de la région de Kalaa Sraghna se sont réfugiés au sanctuaire de Moulay Ali Chérif à Marrakech pour protester contre les abus de leur caïd accusé de vouloir les déposséder d'une terre collective (58), et la même situation se serait reproduite au sanctuaire de Moulay Brahim. En revanche plus graves ont été les incidents du début juin qui ont éclaté à Fès et ont opposé policiers et intégristes musulmans, faisant trois morts et dix blessés (59), et illustrant par là la réelle menace qu'elles représentent pour l'ordre social. Ces derniers événements expliquent le très net rappel à l'ordre lancé par le chantre du régime dans un éditorial de son journal.

En effet, pour M. Ahmed Alaoui, « s'il est un pays où l'intégrisme ne peut se manifester, c'est bien le Maroc où le peuple tout entier pratique une religion orthodoxe, sunnite et malékite, sous la conduite d'un commandeur des croyants qui est le souverain... tout ce qui n'est pas dans le cadre relève du charlatanisme » (60). Si énergique soit-elle, il est à craindre que cette référence à l'orthodoxie n'ait qu'une vertu purement incantatoire, si elle ne s'accompagne pas d'une réhabilitation de l'Islam officiel par le pouvoir lui-même, et par une utilisation judicieuse des valeurs religieuses au service d'une véritable démocratisation et d'un changement économique et social légitime. C'est à ce prix que le régime, déjà tenaillé par la pression sociale de « l'engrenage saharien », pourra canaliser ce renouveau islamique et intégrer une opposition menaçante, bien qu'encore inorganisée, du fait qu'elle prend racine dans le champ même où il puise l'essentiel de sa légitimité politique et sur lequel le roi exerce, en tant que commandeur des croyants, un monopole jusqu'ici incontesté.

Jean-Claude SANTUCCI

(58) *Al Mouharrir*, 19/8/80, cité par M. CHAOUI « La poussée des intégrismes au Maghreb », in *Lamalif* (119), octobre 1980 : p. 10.

(59) Selon l'agence marocaine MAP, c'est à l'occasion d'un contrôle de police dans une vieille demeure de Fès, qu'il y aurait eu un affrontement armé, provoquant une dizaine de blessés, un mort dans les rangs de la police et deux parmi les intégristes. 34 personnes seront arrêtées et inculpées dont le chef de file, Lahsen Zitouni, professeur à l'Université Qaraouyine, qui s'était déjà manifesté en 1948 en s'opposant au mouvement d'émancipation de la femme marocaine.

(60) *Le Matin du Sahara*, 14/6/1980.